

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DDEES 282 Subvention et convention avec le Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (8e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention au Comité du Faubourg Saint-Honoré (8e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du 1er décembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Les termes de la convention à passer entre la Ville de Paris et le Comité du Faubourg Saint-Honoré sont approuvés. Mme la Maire de Paris est autorisée à signer cette convention.

Article 2 : Une subvention de 20.700 euros est attribuée au Comité du Faubourg Saint-Honoré situé 25, rue du faubourg Saint-Honoré (8e) (19304 - 2015-08272) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2015. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 229.000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 20.700 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004) et suivant.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO